



Vous y trouvez les réponses à vos questions les plus fréquentes !!!



Comment valider par internet (tutoriel : annuel ou temporaire, départemental ou national ...) ? Comment valider les options oubliées : revue ou assurance ? Comment ré-imprimer votre evalidation (fonctionne aussi en n-1) ? ...

Un permis validé ne peut être annulé, remboursé ou modifié quel que soit le motif de la demande.







Cliquez sur le bouton "Cliquez ici".

COMMANDER

Rappel, votre validation 2021/2022 est valable jusqu'au 30/06/2022.

Bienvenue ! Validation du permis de chasser pour la saison 2022/2023 du 1/07/2022 au 30/06/2023.

Pour chasser la bécasse, cochez la case (Papier ou CHASSADAPT) !

Cochez également l'assurance ou l'abonnement à la revue. Rappel, le timbre grand gibier départemental de Loire-Atlantique est supprimé.

VALIDATION DEFINITIVE : ANNULATION, MODIFICATION ou REMBOURSEMENT IMPOSSIBLE !





Identifiez-vous avec :

- votre identifiant à 14 chiffres OU le nom et prénom.
- votre numéro de permis de chasser.
- votre date de naissance.

Ce site vous permet de

- Choisir votre type de validation du permis de chasser,
- Saisir vos coordonnées postales et les références de votre permis de chasser,
- Réimprimer vos titres annuels,
- Payer en ligne avec votre Carte Bancaire en toute sécurité.





VOTRE CHOIX

- Validation départementale (annuelle ou temporaire 3 ou 9 jours consécutifs)
- Validation nationale (annuelle ou temporaire 3 ou 9 jours consécutifs)

Choisir le département (par défaut : LOIRE-ATLANTIQUE)



Pour rappel, l'option du timbre grand gibier départemental en LOIRE-ATLANTIQUE n'apparaît pas car comme le national, il est supprimé.

Vous pourrez, évidemment, continuer à chasser le grand gibier car une validation départementale ou nationale 44 permet de chasser sur l'ensemble du département, toutes les espèces chassables, petit ET grand gibier.



Puis, suivez les étapes et payez par carte bancaire.